Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des collectivités territoriales et des élections

Digne-les-Bains, le 27 DEC. 2019

ARRETE PREFECTORAL N° 2019- 361-009

fixant les lieux, les quantités minimales et maximales et la date limite de remise des documents de propagande des candidats à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

LE PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 240 et suivants, R. 27 et R. 29 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs ;

Vu les populations légales en vigueur ;

Vu les arrêtés préfectoraux instituant une commission de propagande à Digne-les-Bains et une commission de propagande à Forcalquier à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 241 du code susvisé, les commissions de propagande sont chargées, pour les communes de 2 500 habitants et plus, d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les dates et heures limites et le lieu de dépôt des circulaires et des bulletins de vote des candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 sont fixées ainsi qu'il suit :

- Premier tour : **le vendredi 6 mars à 12 heures ;**

- En cas de second tour : **le mercredi 18 mars à 12 heures.**

Les commissions de propagande ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des documents électoraux remis postérieurement à ces dates et heures ou qui ne seraient pas conformes aux prescriptions du code électoral.

Article 2 : Le dépôt des circulaires et des bulletins de vote devra être effectué aux adresses figurant dans le tableau ci-dessous :

Pour la commission de propagande de Digne-les-Bains :

Listes candidates pour Barcelonnette Hôtel de ville Place Valle de Bravo 04400 Barcelonnette (04-92-80-79-00 / mairie@ville-barcelonnette.fr)	Listes candidates pour Château-Arnoux-Saint-Auban Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban Service administratif 1, rue Victorin Maurel 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban (04-92-33-20-15 / p.bertrand@mairie-casa04.fr)
Listes candidates pour Digne-les-Bains Hôtel de ville 1, boulevard Martin Bret 04000 Digne-les-Bains (04-92-30-52-79 / jean-luc.rinaldi@dignelesbains.fr) Réception : 8h00-12h00 14h00-16h30	Listes candidates pour Les Mées Mairie Les Mées 18, boulevard de la République 04190 Les Mées (06-38-95-29-36 / finances@mairie-lesmees.fr)
Listes candidates pour Oraison Mairie d'Oraison 22, rue Paul Jean 04700 Oraison (04-92-70-77-78 / administration@mairie-oraison.fr)	Listes candidates pour Peyruis Hôtel de ville Place de l'hôtel de ville 04310 Peyruis (04-92-33-21-00 / mairie@peyruis.fr)
Listes candidates pour Sisteron Hôtel de ville 4, place de la République 04200 Sisteron (04-92-61-58-30 / MOLINERIS-J@sisteron.fr)	Listes candidates pour Valensole Mairie de Valensole Place Frédéric Mistral 04210 Valensole (04-92-74-80-13 / christine.roberdeau@valensole.fr)

Pour la commission de propagande de Forcalquier :

Listes candidates pour Forcalquier Mairie de Forcalquier 1, Place du Bourguet 04300 Forcalquier (04-92-70-91-08 / thierry.helies@ville-forcalquier.fr)	Listes candidates pour Gréoux-les-Bains Mairie de Gréoux-les-Bains Place de l'hôtel de ville 04800 Gréoux-les-Bains (04-92-78-00-25 / accueil@mairie-greouxlesbains.fr)
Listes candidates pour Manosque Salle Osco Manosco 611, avenue du moulin neuf 04100 Manosque (06-11-23-74-78 / salledf@ville-manosque.fr)	Listes candidates pour Pierrevert Hôtel de ville 6, avenue Auguste Bastide 04860 Pierrevvert (04-92-72-86-87 – poste 306 / info@mairie-pierrevert.fr)
Listes candidates pour Sainte-Tulle Hôtel de ville Avenue de la République 04220 Sainte-Tulle (04-92-78-20-06 / affgen@mairie-saintetulle.fr)	Listes candidates pour Villeneuve Mairie de Villeneuve Place Aimé Aillaud 04180 Villeneuve (04-92-78-42-31 / accueil@villeneuve.fr)
Listes candidates pour Volx Mairie de Volx Place de Félibres 04130 Volx (04-92-70-18-00 / accueil.volx@orange.fr)	

Article 3 : Les quantités minimales à livrer et maximales admises à remboursement de documents à fournir sont les suivantes :

Commune	Quantités minimales à livrer Circulaires = nb d'électeurs au 27/12/2019	Quantités minimales à livrer bulletins de vote = nb d'électeurs X 2 au 27/12/2019	Quantités maximales admises à remboursement Circulaires nb d'électeurs + 5 %	Quantités maximales admises à remboursement Bulletins de vote nb d'électeurs X 2 + 10 %	Quantités maximales admises à remboursement Affiches grand format	Quantités maximales admises à remboursement Affiches petit format
Barcelonnette	1 816	3 632	1 907	3 995	20	20
Château-Arnoux-Saint-Auban	3 831	7 662	4023	8 428	20	20
Digne-les-Bains	10 626	21 252	11 157	23 377	40	40
Forcalquier	3 824	7 648	4 015	8 413	18	18
Gréoux-les-Bains	2 500	5 000	2 625	5 500	8	8
Manosque	16 167	32 334	16 975	35 567	58	58
Les Mées	2 575	5 150	2 704	5 665	8	8
Oraison	4 515	9 030	4 741	9 933	20	20
Peyruis	2 196	4 392	2 306	4 831	10	10
Pierrevert	3 176	6 352	3 335	6 987	6	6
Sainte-Tulle	2 553	5 106	2 681	5 617	14	14
Sisteron	5 620	11 240	5 901	12 364	18	18
Valensole	2 430	4 860	2 552	5 346	10	10
Villeneuve	3 234	6 468	3 396	7 115	6	6
Volx	2 379	4 758	2 498	5 234	8	8

La liste des emplacements d'affichage du département des Alpes-de-Haute-Provence est annexée au présent arrêté.

Article 4 : Le calendrier des réunions des commissions de propagande est le suivant :

Commission de propagande de Digne-les-Bains :

- **lundi 2 mars 2020 à 9h30** à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (salle Lehman) ;
- **vendredi 6 mars 2020 à 16h00** à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (salle Lehman) ;
- En cas de second tour : **mercredi 18 mars 2020 à 16h00** à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (salle Lehman).

Commission de propagande de Forcalquier :

- **lundi 2 mars 2020 à 14h30** à la sous-préfecture de Forcalquier ;
- **vendredi 6 mars 2020 à 13h30** à la sous-préfecture de Forcalquier ;
- En cas de second tour : **mercredi 18 mars 2020 à 13h30** à la sous-préfecture de Forcalquier.

Article 5 : Le Secrétaire général de la préfecture et le Président des commissions de propagande de Digne-les-Bains et de Forcalquier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à chaque responsable de liste de candidats dans les communes de 2 500 habitants et plus du département des Alpes-de-Haute-Provence et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

Amaury DECLUDT